

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 282
17 avril 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-deuxième (282^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 17 avril 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P) (<i>via Skype</i>)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(M)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil des commissaires. Monsieur le secrétaire général, Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 185) en date du 12 avril 2018 et la convocation des membres du conseil des commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

- *Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, le commissaire Patrick Lagueux prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Il est donc réputé présent à la séance.*

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (M. Jean-François Houle, président)
2. Octroi de contrat – Réfection de la maçonnerie – École Saint-Simon (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
3. Octroi de contrat – Réfection de la maçonnerie – École Frédéric-Tétreau (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
4. Octroi de contrat – Réfection des sanitaires et ajout d'une thermopompe – École Saint-Félix-de-Kingsey (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
5. Octroi de contrat – Réfection de la cour asphaltée – École Bruyère (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
6. Nomination – Régisseur – Service des ressources matérielles (Direction générale – Dossier de décision)
7. Processus de sélection – Direction générale (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 00

2. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE – ÉCOLE SAINT-SIMON (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection de la maçonnerie de l'école Saint-Simon.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 8 mars 2018.

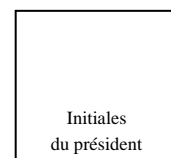
Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 4 avril 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en mai 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

SUITE, PAGE 3



Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 593 703 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2490/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Simon à l'entreprise ADM Construction inc., au montant de 386 452.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE – ÉCOLE FRÉDÉRIC-TÉTREAU (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection de la maçonnerie de l'école Frédéric-Tétreau.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 16 mars 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 avril 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en juin 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 147 897 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CC : 2491/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Lyne Bélanger et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la maçonnerie à l'école Frédéric-Tétreau à l'entreprise Maçonnerie Bissonnette inc., au montant de 120 124.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES SANITAIRES ET AJOUT D'UNE THERMOPOMPE – ÉCOLE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection des sanitaires et ajout d'une thermopompe de l'école Saint-Félix-de-Kingsey.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 19 mars 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 13 avril 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en mai 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 714 607 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 5

RÉSOLUTION CC : 2492/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Andrée-Anne Aubin et appuyé par M. Alain Charest :

- d'octroyer le contrat pour la réfection des sanitaires et ajout d'une thermopompe à l'école Saint-Félix-de-Kingsey à l'entreprise Construction Benoit Moreau inc., au montant de 567 261.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA COUR ASPHALTÉE – ÉCOLE BRUYÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2013-2014*.

Le projet consiste à la réfection de la cour asphaltée de l'école Bruyère.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 23 février 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 15 mars 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en juin 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2013-2014*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 161 461 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 6

RÉSOLUTION CC : 2493/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2013-2014*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la cour asphaltée à l'école Bruyère à l'entreprise Marc-André Paysagiste inc., au montant de 159 477.23 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. NOMINATION – RÉGISSEUR – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
(Direction générale – Dossier de décision)**

Le départ à la retraite annoncé de son titulaire a mené le service des ressources humaines à procéder au comblement d'un poste de régisseuse ou régisseur à la gestion du maintien des bâtiments, au service des ressources matérielles.

Le poste a fait l'objet d'un affichage conformément à la politique de gestion des cadres et à la politique de dotation du personnel et un comité de sélection a été formé pour l'occasion, comprenant deux commissaires membres du comité exécutif, la direction du service des ressources humaines, la directrice générale et la direction du service des ressources matérielles.

À la suite du processus, le comité de sélection est en mesure de procéder à une recommandation unanime.

RÉSOLUTION CC : 2494/2018

CONSIDÉRANT le départ confirmé à la retraite du titulaire du poste de régisseur à la gestion du maintien des bâtiments au 19 mai 2018;

CONSIDÉRANT la structure administrative de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

SUITE, PAGE 7

Initiales
du président

CONSIDÉRANT les entrevues menées le 27 mars dernier dans le cadre de ce processus;

CONSIDÉRANT l'adéquation entre le profil de la personne recommandée et le poste à combler;

CONSIDÉRANT l'unanimité du comité de sélection à l'égard de la présente recommandation.

Il est proposé par M^{me} Julie Bourassa et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger :

- de nommer M^{me} Lara Arcand à un poste régulier de régisseuse à la gestion du maintien des bâtiments au Service des ressources matérielles à compter du 21 mai 2018.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. PROCESSUS DE SÉLECTION – DIRECTION GÉNÉRALE (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

La directrice générale ayant confirmé ses intentions de départ à la retraite le 1^{er} août 2018, une réflexion doit s'amorcer concernant le processus de sélection d'une nouvelle direction générale.

RÉSOLUTION CC : 2495/2018

CONSIDÉRANT la décision de la directrice générale de quitter pour la retraite le 1^{er} août 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais;

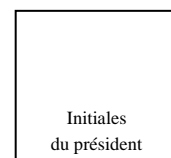
CONSIDÉRANT la nature politique d'un tel remplacement;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à de l'expertise externe pour accompagner le conseil des commissaires dans cette démarche.

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Champagne et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger :

- de procéder à l'ouverture du poste de direction générale de la Commission scolaire des Chênes;
- de créer un comité de sélection formé de six membres du conseil, dont le président. Les cinq autres membres seront choisis par le conseil, par vote secret, parmi les commissaires intéressés. Deux membres devront être un ou une commissaire parent, à moins qu'il n'y ait pas suffisamment de personnes intéressées dans ce groupe;
- qu'au terme du vote secret tenu séance tenante, pour lequel ont été désignés M. Bernard Gauthier, secrétaire général et M^{me} Carmen Lemire, directrice générale adjointe, à titre respectif de secrétaire d'élection et scrutatrice; soient nommés membres du comité de sélection : M. Jean-François Houle, président, de même que les commissaires Alain Charest, Élisabeth Jutras et Manon Rivard, ainsi que les commissaires parents Marc Bergeron et Julie Bourassa;
- d'autoriser le comité à nommer sa présidence et sa vice-présidence;

SUITE, PAGE 8



- d'autoriser le comité à recourir à de l'expertise externe pour une somme n'excédant pas 30 000 \$;
- de donner au comité le mandat de poser tout geste utile afin de présenter au conseil une recommandation quant à l'embauche d'une nouvelle direction générale.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle